

COMMUNE DE SAINT-GILLES

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA PRIME D'ENCOURAGEMENT AUX PROPRIETAIRES CONFIAINT UN
LOGEMENT A UNE AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE – EXERCICE 2025**

A renvoyer dûment complété, et accompagné des documents requis au Service des Taxes de l'Administration communale de Saint-Gilles, Hôtel de Ville, Place Maurice Van Meenen 39, 1060 Saint-Gilles.

Téléphone : **02/563.11.62** - E-mail : prime.sociale@stgilles.brussels

Coordonnées du demandeur/bâtiment concerné

Nom : Prénom :

Adresse : n° Boîte

Code Postal : Commune :

Tél. : E-mail :

Adresse du bien immobilier sur Saint-Gilles :

Dates du début et de la fin du mandat de gestion ou du bail.....

La prime doit être versée sur le compte ouvert au nom de :

N° compte IBAN :

Documents à joindre à la présente demande :

- ❖ Pour tout nouveau contrat, une copie du mandat de gestion ou du bail principal.
- ❖ Pour tout renouvellement, une copie de celui-ci et du précédent contrat.
- ❖ Une déclaration datée et signée de l'agence immobilière sociale attestant que ledit bien immobilier est effectivement pris en gestion/location pour une durée de 9 ans, est en ordre au niveau urbanistique et remplit les exigences légales de sécurité, de salubrité et d'équipement.
- ❖ Une attestation de propriété ou la preuve d'un droit réel sur le bien.
- ❖ Un plan du/des logements.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement relatif à la prime d'encouragement aux propriétaires confiant un logement à une agence immobilière sociale.

Date et signature :